



Attestation du Commissaire aux Comptes relative au rapport annuel visé à l'article L.2135-16 du code du travail pour l'année civile 2025

Confédération des Grossistes de France

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
et le code du travail
29, rue Saint-Augustin
75002 Paris

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 271 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris
-Ile-de-France et membre de la Compagnie
régionale de Versailles et du Centre
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Attestation du Commissaire aux Comptes relative au rapport annuel visé à l'article L.2135-16 du code du travail pour l'année civile 2025

Confédération des Grossistes de France (CGF)

Monsieur le Président,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Confédération des Grossistes de France et en réponse à votre demande formulée dans le cadre de l'application de l'article 8 du règlement financier de l'AGFPN, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le rapport ci-joint, prévu par l'article L. 2135-16 du code du travail.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il nous appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement financier de l'AGFPN.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Vérifier que toutes les informations requises par l'article 8 du règlement financier de l'AGFPN figurent dans le rapport ;
- Vérifier la concordance des montants mentionnés au titre des financements octroyés par l'AGFPN avec :
 - La convention de financement,
 - La comptabilité et les données sous-tendant la comptabilité,
 - Les pièces justificatives fournies à cet effet par CGF.

Attestation du Commissaire aux Comptes relative au rapport
annuel visé à l'article L.2135-16 du code du travail pour l'année
civile 2025

- Vérifier la concordance du montant des charges affectées à chacune des missions prévues à l'article L. 2135-11 du code du travail, avec la comptabilité, les données sous-tendant la comptabilité, les données internes à la confédération en lien avec la comptabilité telles que, notamment, la comptabilité analytique et les pièces justificatives fournies à cet effet par CGF, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier l'éligibilité de ces charges au financement par l'AGFPN ou la conformité des dépenses avec la définition des missions ;
- Vérifier que les règles appliquées pour l'affectation des charges sont décrites dans le rapport et qu'elles sont conformes avec les décisions de la Direction ;
- Vérifier sur la base de tests, la conformité de fonctionnement du processus d'affectation des charges avec la description qui est faite ;
- Apprécier la sincérité des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles qu'il ne nous appartient pas de vérifier au regard du règlement financier de l'AGFPN.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport joint.

Neuilly-sur-Seine, le 29 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes,

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Digitally signed by Cyril
SMADJA

Date: 2026.06.29
17:35:38 +02'00'

Cyril Smadja
Associé



Confédération des
Grossistes de France

***RAPPORT ANNUEL SUR L'UTILISATION DES
FONDS PERCUS DE L'AGFPN AU TITRE DE L'ANNEE
2025 DANS LE CADRE DU DIALOGUE SOCIAL***



Confédération des
Grossistes de France

1. Déclaration sur l'honneur du Président de la CGF



Confédération des
Grossistes de France

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Stéphane ANTIGLIO, Président de la Confédération des Grossistes de France (CGF),

déclare sur l'honneur que les fonds issus du financement du dialogue social, versés par l'AGFPN à la CGF au titre l'année 2025, ont été utilisés dans le cadre du financement des activités prévues dans l'article L. 2135-11 :

La conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs.

Fait à Paris
Le 27/06/2026

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane ANTIGLIO', is written over a faint, light blue circular stamp. The signature is fluid and cursive.



Confédération des
Grossistes de France

2. Identification des financements octroyés à la CGF par l'AGFPN

FONDS 2025 RECUS

Détail des versements reçus de l'AGFPN au cours de l'année 2025 :

FONDS RECUS DE L'AGFPN	
Date	Montant reçu
31/01/25	104 717
23/05/25	125 967
29/07/25	68 360
21/10/25	112 594
12/12/25	112 594
TOTAL FONDS RECUS EN 2025	524 232
EXT PROVISION FONDS 2024 RECUS EN 2025	-104 717
RELIQUAT 2024	-125 967
PROVISION FONDS 2025 A RECEVOIR EN 2026	108 572
RELIQUAT 2025	132 889
TOTAL FONDS 2025	535 009



Confédération des
Grossistes de France

3. Note descriptive des moyens mis en œuvre par l'organisation

RAPPORT 2025 DESCRIPTIF SUR LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA CGF QUI ONT CONCOURU AUX CHARGES QUI ONT ETE EXPOSEES

Ce rapport a pour objet de décrire les activités prévues dans l'article L 2135-11 du code du travail qui constituent des missions d'intérêt général et qui peuvent faire l'objet de financement au titre de la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs.

CCN 3044

Convention collective nationale des commerces de gros (IDCC 0573)

1. Présentation de la branche

Le commerce de gros consiste à sélectionner, acheter, entreposer, vendre et livrer des marchandises à des acheteurs et distributeurs professionnels ou à des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires et ce, quelles que soient les quantités vendues.

Le rôle de conseil est central dans la fonction de grossiste, celui-ci étant un « apporteur de solutions », proposant un service complet à ses clients professionnels.

Le commerce de gros réunit trois grandes familles d'activités :

- Le commerce de gros de produits interindustriels (54,9 %) : il s'agit de produits destinés à être transformés, intégrés à la production : matériel électrique, sanitaire et chauffage, quincaillerie, ... ;
- Le commerce de gros de produits non alimentaires (28,7 %) : peinture, verrerie, tissus, fleurs coupées, tissus, tapis, fournitures dentaires, ... ;
- Le commerce de gros de produits alimentaires (16,4 %) : fruits et légumes, produits laitiers, produits surgelés, œufs, volailles, confiserie, biscuiterie... ;

La branche couvre environ¹ :

- **29 439 entreprises** employant au moins 1 ETP (dont 77,79% de TPE – de 10 salariés)
- **403 185 salariés** dont 57% d'employé-ouvriers, 19% de TAM et 24% de cadres

¹ Source : panorama branche 2025 – Exercice 2024

2. Rôle et actions de CGF

La CGF assure l'organisation, la préparation, l'animation ainsi que le secrétariat des différentes instances paritaires de la branche des commerces de gros.

A ce titre, elle prend en charge l'ensemble des missions afférentes au fonctionnement des instances, et notamment :

- ✓ **la gestion du secrétariat des réunions paritaires**, comprenant en particulier :
 - la mise à disposition des salles de réunion (notamment depuis la période post-pandémique),
 - la préparation des séances,
 - l'élaboration des documents préparatoires
 - la rédaction des Compte rendu de réunions ;
 - l'apport d'une expertise technique et juridique sur les sujets examinés, incluant l'analyse des enjeux, la rédaction de projets d'accords et la production de notes ou de guides d'application des accords conclus ;
 - la gestion administrative des accords de branche (procédure de dépôt, suivi des demandes d'extension) ;
 - la réception et le traitement de la correspondance liée aux travaux paritaires ;
 - la prise en charge des frais liés à la participation des organisations syndicales de salariés (déplacements, restauration, hébergement) ;
 - la participation aux réunions et le suivi des négociations, ainsi que l'exercice de la signature patronale pour la convention collective des commerces de gros.
- ✓ **l'animation des réunions paritaires** que sont la Commission nationale paritaire (CPPNI) ainsi que la CPNEFP

- ✓ **Le secrétariat et l'animation de la Commission Sociale patronale**

A ce titre, la CGF organise les réunions, définit les ODJ, prépare les travaux et accompagne les échanges afin notamment :

- de définir les thèmes et priorités de négociation au niveau de la branche ;
- de favoriser les échanges sur les sujets susceptibles d'être inscrits à l'agenda social ;
- d'élaborer une position patronale commune dans le cadre des négociations paritaires.

Le collège patronal se réunit préalablement à chaque instance paritaire, en présentiel ou en distanciel.

Enfin, ces missions sont assurées par une **équipe dédiée composée de trois collaborateurs**.

3. Instances gérées

- Commission nationale paritaire (CPPNI) ou CMP
- Commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP)
- Commission sociale patronale

En cumulé, les partenaires sociaux de la branche se réunissent en moyenne plus d'une cinquantaine de fois par an.

Des experts techniques, tels que des actuaires, des représentants d'organismes de prévoyance, des OPCO et des prestataires spécialisés en classifications et en formation sont intervenus lors de certains réunions.

Un calendrier des réunions pour l'année 2025 a été établi lors de la CMP (CPPNI) du 11 septembre 2024.

Dans le cadre de la CPNEFP ainsi que de la SPP, les actions/travaux à mener pour l'année suivante sont également définis en fin d'année.

4. Bilan 2025

5. 1 CPPNI ou CMP (Commission Mixte Paritaire)

CPPNI (14 commissions : 21/01, 20/02, 19/03, 15/04, 15/05, 12/06, 01/07 (journée), 17/09, 30/09, 15/10, 17/11 (CPPNI exceptionnelle – 14h), 18/11,16/12/2025) GT Prévoyance Cadres : 04/02 et 16/06 Bilatérales OSS : 16/01 Nota : généralement les réunions se tiennent sur 1/2 journée de 13h30 à 17h, sauf exception.	
Négociations	Réalisations
Classifications conventionnelles	- Cadrage des travaux par le cabinet RECIF - Travaux portant sur : glossaire, critères classants, degrés et leurs définitions, convention de vocabulaire, cotation d'emplois repères
Prévoyance cadre	- Mise en place d'un régime de prévoyance applicable aux cadres dans la branche - Elaboration d'un guide paritaire annexé à l'accord - Signature de l'accord du 17 septembre 2025 relatif à la mise en place d'un régime de prévoyance pour les salariés cadres avec le guide pratique en annexe.
Contribution conventionnelle au financement du dialogue social	- Revalorisation du montant forfaitaire et clarification des modalités de répartition des fonds alloués à la partie patronale. - Signature de l'avenant n°1 du 15 mai 2025 à l'accord du 23 juin 2020 relatif au développement du dialogue social
Minima conventionnel – Discussion	- Clause de rendez-vous : état des lieux de l'évolution du contexte et de l'activité économiques à échéance du 31 mars 2025 - Publication de l'arrêté d'extension de l'accord salaires du 16 décembre 2024 au JO du 29 mars.
Dispositif APLD rebond	- Echec des négociations
Régime de prévoyance des salariés non cadres : suivi des comptes et déploiement opérationnel d'actions de prévention dans le cadre du fonds social.	- Présentation des comptes prévoyance non cadres 2024 avec analyse des comptes par le cabinet d'actuaire - Mise en place de 3 actions de prévention, déploiement et communication : prévention TMS ; soutien aux aidants et soutien à la parentalité par la signature paritaire d'une convention de gestion des actions - Présentation de l'accompagnement social de l'OCIRP - Question des frais de chargement
Concertation sur l'agenda social, la tenue des CPPNI et la fixation du calendrier 2026	- Echanges soutenus sur les thèmes à mettre à l'ODJ sur les 12 prochains mois - Organisation des CPPNI sur la journée

Dispositif Pro A	- Actualisation des certifications éligibles - Signature de l'avenant n°4 du 12 juin 2025 à l'accord du 21 janvier 2020 relatif à la mise en œuvre du dispositif de reconversion ou promotion par l'alternance (dit « Pro-A »)
------------------	--

5. 2 Commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP)

CPNEFP (9 réunions : 30/01, 03/03, 10/04, 21/05, 23/06, 08/07, 11/09, 21/10 et 24/11) et 15 GT paritaires (environ 2h par GT) :

- Cotech cartographie des métiers : 22/01, 11/02, 19/02, 20/03, 25/03, 01/04, 11/04, 22/07 et 29/09)
- Copil grands événements : 30/01
- EDEC RETN (préparation événement restitution (webconférence avec intervention de Marie Vallon) : 03/02, 29/04 et événement tenu le 17/06
- Rome 4.0 : 04/03 et 12/03

Audit de contrôle CQP (3 jours) : en sa qualité d'organisme certificateur des CQP de la branche, la CGF a réalisé, sur mandat et décision de la CPNEFP, 3 contrôles auprès de 2 OF

Points traités	Actions / Réalisations
- Bilan travaux 2025 et feuille de route 2026	Suivi de la feuille de route et état d'avancement de celle-ci. Bilan feuille de route 2024 et établissement et priorisation des actions dans le cadre de la feuille de route 2025
- Fiche Rome 4.0	Présentation par France Travail des fiches Rome actuelles, des fiches concernant la branche ainsi que des clusters (regroupements de fiches Rome) déjà réalisés. Travaux de la branche sur ces fiches via 2 GT
- Métiers en tension	Mettre en place un rapprochement statistique entre les métiers DARES et ceux de la branche afin d'identifier leur poids respectif et d'analyser les tensions (origines, caractère structurel ou conjoncturel, dimension territoriale) pour mieux objectiver et argumenter les enjeux emploi. Analyse de pistes d'exploitation
- World Skills France (WSF)	Finale nationales à Marseille – Présence de la branche via un stand AKTO
- Vidéo Métier	Choix du métier
- Etude interbranche sur les impacts de l'IA	Présentation et engagement de la branche
- Coût contrat d'apprentissage (NPEC) : procédure complémentaire	Décision de la branche sur la procédure complémentaire

- Contrat d'Objectif Sectoriel Régional Emploi-Formation-Orientation (COS) Pays de la Loire	Présentation du contrat et acceptation de la branche de s'inscrire dans les travaux du COS
- EDEC RETN : Présentation des outils réalisés et bilan du webinaire RSE du 03.02.25	Point d'information
- Panorama statistique Emploi-Formation	Retour juridique AKTO sur sa non prise en charge des données sociales Présentation du panorama 2025 – Exercice 2024 et validation
- Bilan Apprentiscène 2025	Présentation du bilan
- Handicap	Présentation par l'AGEFIPH du partenariat avec AKTO et de l'accompagnement branche Lancement d'un diagnostic pour la branche assorti d'un plan d'action par l'AGEFIPH
- Etude Cartographie prospective des métiers	Présentation des résultats de la phase 1 et lancement phase 2 Restitution et validation
- Parcours Chauffeur-Livreur et Parcours salariés repreneurs en commerces de gros	Mise en œuvre des expérimentations
- Etude « Emploi des seniors »	Présentation de la méthodologie
- CQP branche	Contrôle CQP des organismes habilités : présentation du calendrier de contrôles et mise en œuvre Jury CQP Habilitation partenaires Contrôle des fiches évaluateurs Evolution du cadre légal des CQP en vue du réenregistrement au RNCP Mise à jour de la liste des organisations paritaires de la CCN des Commerces de Gros sur les documents d'évaluation Développement de la VAE dans les CQP en vue du renouvellement Mandat AKTO pour l'administration des certifications de la branche 7 Décision Renouvellement de l'enregistrement des CQP inscrits au RNCP : Retroplanning et besoins de la branche

5.3 Commission patronale

COMMISSIONS PATRONALES (15 réunions : 08/01, 07/02, 06/03, 04/04, 11/04 (exceptionnelle), 29/04 (exceptionnelle), 12/05, 03/06, 27/06, 10/07, 05/09, 07/10, 30/10, 01/12 (exceptionnelle) et 05/12)

MISE EN PLACE GT « CLASSIFICATIONS » PATRONAL : 3 GT se sont tenus en 2025 : 25/04, 04/09 et 31/10

Préparation en amont par la délégation patronale de l'ensemble des sujets traités en réunions paritaires :

Dans le cadre de ses travaux 2025, la commission sociale a examiné les sujets suivants :

- Négociations relatives aux **minima conventionnels 2025**, incluant la clause de rendez-vous, ainsi que l'analyse des notes de conjoncture 2024 et des premières tendances pour 2025 ;
- Poursuite des travaux sur les **classifications conventionnelles**, avec un point d'étape sur la cartographie des métiers (emplois-repères), le cadrage méthodologique et l'examen des documents de travail ;
- **Prévoyance cadres**, avec la poursuite de l'examen du projet d'accord, l'analyse des demandes de la CFE-CGC AGRO, la définition du mandat patronal en vue de la CMP du 21 janvier et la validation du guide méthodologique ;
- Mise en œuvre des **actions de prévention**, incluant notamment un point sur le règlement du fonds social prévoyance, la définition des actions de communication ;
- **Renégociation de l'accord sur le dialogue social**, à la suite des sollicitations des organisations syndicales (CFTC et CFDT), et validation d'un projet d'avenant ;
- **Préparation du séminaire social 2025**, avec la définition des thématiques et du calendrier ;
- **Volet Formation** avec un retour sur la SPP exceptionnelle relative aux critères de prise en charge ; Dispositif Pro-A, avec la présentation et la validation d'un projet d'accord actualisant la liste des formations éligibles et la définition d'une feuille de route pour la CPNEFP ;
- **APLD Rebond**, comprenant la présentation d'un projet de sommaire d'accord, la validation d'une note de synthèse à destination des organisations syndicales et l'élaboration d'un guide patronal ;
- **Définition de l'agenda social patronal 2025**, incluant l'identification des thématiques prioritaires, la fixation du calendrier des négociations, l'analyse des interactions entre les sujets, la détermination des positions patronales et l'examen des réponses au sondage ainsi que des contreparties envisageables ;
- Premiers échanges relatifs aux **négociations salariales 2026** ;
- Présentation des **comptes prévoyance 2024**

Intervention du pôle social de la CGF dans les instances des fédérations patronales adhérentes (5 interventions)

Séminaire Social 3044 : le 9 octobre 2024 (journée)

Séminaire sur le thème RH 360° : Transparence des rémunération, classification et attractivité au cœur des enjeux sociaux, sous un format conférence et table ronde.

- Planification et organisation du séminaire (choix et prise en charge du lieu)
- Communication et promotion de l'évènement
- Gestion des intervenants et support de présentation : Recours cabinet avocat Barthélémy, cabinet RECIF et MEDEF
- Organisation et animation de la journée
- Suivi et évaluation

5. 4 SPP Commerces de Gros et Instances OPCO AKTO

La CGF occupe 12 sièges au sein de son Conseil d'Administration dont la Directrice des Affaires Sociales et Formation qui occupe le poste de secrétaire.

La CGF joue un rôle actif dans toutes les Commissions paritaires Interbranches, au sein des Commissions transversales (Alternance, moins de 50 salariés, Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences, Certifications, ...) ainsi qu'à travers la Section Paritaire Professionnelle (SPP) de la branche des Commerces de Gros, dont les missions sont les suivantes :

- piloter, gérer et suivre la mise en œuvre des dispositifs de la branche ;
- proposer les critères de prise en charge au Conseil d'administration ;
- élaborer et évaluer les plans d'action en lien avec la stratégie de la CPNEFP ou CPPNI (sur l'ensemble des dispositifs gérés par l'OPCO) ;
- piloter les ingénieries conçues et déployées pour le secteur, en tenant compte des spécificités de la branche et favoriser leur mutualisation avec les autres branches professionnelles adhérentes, en lien avec les commissions paritaires ;
- Assurer le lien avec les commissions paritaires, notamment en diffusant ses travaux au sein de la SPP ;
- suivre les activités régionales sectorielles.

En 2025, 10 réunions de SPP ont eu lieu.

De plus, la Directrice des Affaires Sociales et Formation désignée Présidente de la SPP pour le collège patronal, a participé à 7 réunions préparatoires d'une durée d'environ 1h30, organisées par AKTO.

**SPP (16/01, 12/02 (extraordinaire), 11/03, 26/03 (extra en visio), 23/04, 05/06, 25/06 (extra), 08/09, 13/10 et le 11/12
et réunions préparatoires (21/03, 14/05, 10/06, 05/07, 05/09, 04/10 et 19/11)**

Points traités	Actions / Réalisations
- Budget et engagements 2024 PDCM50, FNE et Alternance (dépenses éligibles et non éligibles) - Budget 2025 PDCM50, FNE et Alternance (dépenses éligibles et non éligibles) - Budget 2026 - Actions réalisées par les services promotion des métiers et communication en 2024	Suivi du budget, des engagements 2024 et stocks Présentation et fléchage des fonds de la branche Définition des critères de prise en charge Suite de l'évolution du budget sur le PDC (budget complémentaire) révision des critères de prise en charge PDCM50 Suivi des engagements et des stocks au titre du PDC Hypothèses budgétaires au titre du PDCM50 et de l'Alternance-Non éligibles Décision Critère PDCM50 Critères de prise en charge ALTERNANCE : Contrat de professionnalisation, PROA, Formation tuteur, Aide à la fonction tutorale Présentation des actions réalisées par les services

- Nouveau portail AKTO de reprise des comptes	Présentation
- Illustrations d'actions territoriales	Intervention de la région Normandie Intervention de la région Hauts de France
- Promotion des métiers	Etat des lieux 2025 Identification des 15 Fiches métiers du site ICI C'EST MA PLACE
- Points actualité	Apprentiscène IciC'estMaPlace : accessibilité des visites immersives ONISEP : Présentation du Jeu de cartes et du livret d'activité Quiz métiers : Bilan 2024 et présentation de la V2 Impact du ticket modérateur sur les contrats d'apprentissage de niveaux 6 et 7 « BRIEF » de la branche :
- Marché rénovation énergétique	Point de situation sur les actions collectives métiers « énergies renouvelables » et action de communication
- Parcours « Reprise d'une entreprise des commerces de gros »	Support à destination des entreprises et action de communication
- Cyber attaque	Point de situation
- POEC 2025	Etat des lieux
- Bilan Aktion Jeunes	Point partenariat missions locales

La CGF participe et agit également au sein des réunions de l'OPCO AKTO comme suit :

24 réunions du CA et du bureau AKTO 2025 qui se sont tenues sur une demi-journée ou la journée les :

- 15/01 (Comité de rémunération et Bureau)
- 29/01 (CA) + vœux AKTO
- 19/02 (Bureau) + CA extraordinaire
- 26/03 (Bureau)
- 02/04 (CA renouvellement des mandats pour 2 ans)
- 09/04 (CA)
- 21/05 (Bureau)
- 04/06 (Bureau)
- 11/06 (CA)
- 16/07 (bureau exceptionnel)
- 18/07 (GT du bureau IA)
- 23/07 (Bureau et CA)
- 10/09 (bureau extraordinaire)
- 17/09 (bureau)

- 23 et 24 matin (Colloque du CA)
- 24/09 (CA)
- 15/10 (Bureau extraordinaire)
- 21/10 (CA extraordinaire)
- 22/10 (Colloque CA qualité alternance et contrôle)
- 14/11 (Bureau extraordinaire)
- 19/11 (Bureau)
- 10/12 (Bureau)
- 17/12 (CA)

3 salariés de la CGF sont membres du Conseil d'Administration.

Ces réunions nécessitent des préparations par collège d'environ 1h30. **9 réunions préparatoires CA** (27/01, 18/02, 07/04, 10/06, 21/07, 08/09, 19/09, 17/10 et 17/12) **et 8 réunions bureau** (14/01, 18/02, 24/03, 22/04, 19/05, 02/06, 08/09 et 08/12) se sont tenues.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 18/06.

4 commissions transverses dont sont membres 2 salariés de la CGF.

Chaque commission est composée de 18 membres. Ces commissions valorisent auprès de l'ensemble des parties prenantes paritaires de l'OPCO les ingénieries transposables entre branches et initient celles qui sont susceptibles de répondre à des problématiques communes.

Les commissions sont les suivantes et se sont réunies comme suit :

- **Alternance, demandeurs d'emploi et attractivité.** 8 réunions : 07/01, 06/02, 10/04, 05/05, 25/06, 09/10, 30/10, 11/12
- **Développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés** (dont la présidence est assurée par la CGF à travers Marie Vallon). 4 réunions : 25/03, 28/05, 25/09 et le 02/12. Des réunions préparatoires de 2h sont organisées pour le binôme paritaire qui en assure la présidence.
- **Mobilité professionnelle et certification.** Réunion : 12/11

Nota : La Directrice des Affaires Sociales et Formation est membres des 2 premières commissions et la Cheffe de projet Attractivité-Emploi-Formation de la seconde.

5. 5 Réunions Afigros

L'accord de branche du 23 juin 2020 relatif au financement et au développement du dialogue social dans la CCN 3044 des commerces de gros a instauré une contribution conventionnelle annuelle à la charge des entreprises relevant de cette CCN, d'un montant forfaitaire de 150 euros.

Elle permet de développer les actions de promotion et de valorisation de la profession, dans le cadre d'un dialogue social de branche dynamique bénéficiant à l'ensemble des entreprises de la branche.

Par ailleurs, une association paritaire, l'AFIGROS, a été créée. Cette association est chargée de gérer et d'affecter les fonds issus de la contribution annuelle patronale obligatoire pour le développement du dialogue social.

La CGF qui en assure le secrétariat est présente au sein des réunions d'AFIGROS suivantes :

4 Conseils d'Administration (précédés d'un bureau) qui se sont tenus les :

- 27/01
- 29/04
- 20/06
- 15/07
- 24/10

Une Assemblée générale qui s'est tenue le 20 /06/2025

5.6 Réunions CGF

Enfin, la mission de conception et d'évaluation des politiques menées paritairement et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs est également régulièrement discutée et exposée au sein des instances de gouvernance de la CGF que sont le Bureau exécutif et le Conseil des fédérations de la CGF

Pour l'année 2025, **9 réunions se sont tenues** aux dates suivantes :

Conseil des fédérations CGF

- 19/02/2025
- 16/04/2025
- 15/10/2025
- 10/12/2025

Bureau exécutif CGF

- 15/01/2025
- 19/03/2025
- 21/05/2025
- 03/09/2025
- 21/11/2025

CCNIE 3100
Convention collective nationale de l'import-export et du commerce international (IDCC 0043)

La CCN de l'import-export et du commerce international (CCNIE) couvre **6 500 entreprises** qui représentent **60 000 salariés**.

1. Rôle de CGF

- Participation aux réunions paritaires et patronales et suivi des négociations
- Rédaction de notes ou guides d'application des accords de branche signés
- Signataire et négociateur de la CCNIE

2. Bilan 2025

CPPNI (7 réunions : 06.02.2025 ; 27.03.2025 ; 13.05.2025 ; 25.06.2025 ; 30/06/2025 (réunion spécifique cotation des emplois – classifications) ; 13.11.2025 et 11.12.2025)	
Négociations	Réalisations
- Réforme des classifications - Minima conventionnels - Temps de travail - Mise à jour CCN - Epargne salariale	- Définition des critères classants - Loi de progression et définition des pas pour définir le nombre de classes d'emplois - Cotation des emplois - Bilan à mi-parcours des travaux de révision de la classification. - Point sur l'accord salaires du 12 décembre 2024 - Premiers échanges pour 2026 et tour de table - Présentation de la demande patronale d'annualisation des minima des cadres. - Projet d'accord de branche de mise à jour des articles de la CCN relatives au CSE et d'anticipation de la modification de l'article L 2314-33 du code du travail suite à demande syndicale - Avenant du 27 mars 2025 sur la modification des articles 4,6,7 et 7 bis dans la convention collective - Mise à jour de l'accord de branche épargne salariale du 22 juin 2009 des dispositions de la loi industrie verte - Avenant n°4 du 27 mars 2025 à l'accord du 22 juin 2009 portant création de dispositifs d'épargne salariale

- Prévoyance-santé	- Présentation du bilan à 2 ans par AG2R et Malakoff Humanis - Présentation des comptes prévoyances - Présentation des comptes santé - Bilan de l'utilisation des fonds du fond social - Evolutions réglementaires concernant le régime de prévoyance, avec les propositions de nouvelles rédactions : - o Révision de la garantie frais d'obsèques (enfants de moins de 12 ans), - o Limitation garantie « double effet », - o Ajout garantie incapacité pour les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté. - Révision du régime de frais de santé - Avenant du 13 novembre 2025 à l'accord du 19 janvier 2004 instaurant un régime de prévoyance collective
- Rapport de branche	- Présentation

CPNEFP (6 réunions : 06.02.2025 ; 27.03.2025 ; 13.05.2025 ; 06.10.2025 ; 12.11.2025 et 11.12.2025)

Négociations	Réalisations
- Observatoire	- Synthèse Etude GPEC Technicien SAV - Rappel budget 2025 - Rappel des projets 2025 validés lors de la CPNE de décembre 2024 - Expression des besoins Etude GPEC Commerciaux et point d'avancement - Motion design Etude GPEC Technicien et suite de l'étude - Panorama 2025 : choix des modalités - Etudes Interbranches : Point d'avancement - Présentation des travaux sur les licences (dont la LP Maintenance bio-médical et point sur le titre agroéquipement) - Bilan de la campagne de médiatisation - Présentation de l’Affiche IMEX et choix du process de distribution - Point méthodologique sur un partenariat avec des organismes dispensant des formations « polyvalentes » - Choix de 2 emplois pour l'étude IAG de branche - Point d'avancement sur les études interbranches -Manager de demain -IAG - Bilan 2024 - Rappel Budget 2025 et des projets validés 2025

- Promotion des métiers	- Rétroplanning des travaux 2025 - Expression des besoins du projet de médiatisation - Habillage des vidéos métiers - Projet activation de l'image de marque - Bilan final des performances de la campagne de médiatisation des vidéos métiers et du site internet
- Consultation sur les orientations stratégiques de l'Opcommerce 2026-2028	- Intervention du cabinet BLUENOVE - Consultation des membres de la CPNEFP sur les orientations stratégiques de l'OPCOMMERCE 2026-2028

ASSOCIATION PARITAIRE DE GESTION DE L'IMPORT EXPORT (2 réunions) - 1 assemblée générale ordinaire : 25.06.2025 - 1 conseil d'administration : 27.03.2025	
- Présentation du Rapport moral et du Rapport financier - Bilan de la collecte et reversement des quote-part aux organisations syndicales et patronales au titre des fonds du paritarisme - Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées et sur les comptes annuels - Affectation du résultat - Approbation des comptes 2024 - Travaux 2025 - Point sur les frais de prise en charge - Point collecte 2025	